



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM_2019_29

Interdiction de circulation
sur une partie de la rue de Frasne
pendant des travaux de réfection de voirie

Le Maire de Mignovillard,

- Vu** la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2213-6 ;
- Vu** le code de la route, et notamment ses articles R. 411-8 et R. 411-25 ;
- Vu** le code de la voirie routière ;
- Vu** la demande présentée par la SA ROGER CUENOT, 60 rue de Besançon, 25270 LEVIER, représentée par M. Denis BROCARD ;

Considérant que pour assurer le bon déroulement des travaux de réfection d'une partie de la rue de Frasne (voie située en contrebas de la RD 35), il est nécessaire d'interdire la circulation et le stationnement à partir de l'intersection entre la rue de Frasne et la rue de l'Agriculture et jusqu'au n°12 de la rue de Frasne, pour la période du 1^{er} octobre au 31 octobre 2019 ;

ARRÊTE

- Article 1^{er} :** La circulation et le stationnement de tous les véhicules, sauf les riverains et les engins de chantier, est interdite à partir de l'intersection entre la rue de Frasne et la rue de l'Agriculture et jusqu'au n°12 de la rue de Frasne, durant les travaux de réfection d'une partie de la rue de Frasne (voie située en contrebas de la RD 35) durant la période du 1^{er} octobre au 31 octobre 2019.
- Article 2 :** La signalisation réglementaire sera mise en place et retirée par la SA ROGER CUENOT.
- Article 3 :** M. le Maire de Mignovillard et le permissionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mignovillard, le 5 septembre 2019

Le Maire,

Florent SERRETTE

